

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nathalie Caron	Numéro de permis 2009714	Date d'inspection Le 08 août 2024	
Nom de l'établissement Passe-Port 5-12		Numéro de téléphone (506) 739-6330	
Adresse 10 avenue De L'École-Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'accès à l'établissement (dans une école), du lieu d'exploitation, de l'alimentation (les collations et les diners sont fournis par les parents), de l'aire de jeu intérieur (accès à l'amphithéâtre et au gymnase pour l'été), des matériels et équipements pour l'aire de jeu intérieur, de l'aire de jeu extérieur (utilisation du parc de l'école), des matériels et équipements pour l'aire de jeu extérieur ainsi que des compétences et de la formation nécessaire.
Le parc de l'école est utilisé, vous devez vous assurer que les structures et équipements fixes sont en bon état et ont suffisamment de surface protectrice avant des utilisés.
Observation de la collation fournie par les parents pour les enfants d'âge scolaire.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 août 2024

Date

original signé par
Nathalie Caron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 août 2024

Date